



Achat terrain et construction residence principale

Par **VIRGINIE971**, le **31/03/2008** à **20:47**

BONJOUR
NOUS SOMMES SUR UN PROJET D ACHAT DE TERRAIN ET DE CONSTRUCTION POUR NOTRE RESIDENCE PRINCIPALE
NOUS AVONS DES INQUITUDES POUR LE TERRAIN EN EFFET IL S AGIT D UNE PARCELLE DE 2500M2 ACHETER PAR NOUS ET UN AUTRE ACQUEREUR POUR Y FAIRE CHACUN UNE MAISON
CHACUN PAIERAI SA PARTIE MAIS LA DIVISION SERAIT PEUT ETRE FAIT APRES COUP IL N Y A PAS DE CERTITUDE MOI JE PENSE QU IL VEUT IMPOSER LA DIVISION DE LA PARCELLE APRES CONSTRUCTION POUR AVOIR TOUTES LES CHANCES QUE CELA SOIT ACCEPTER
MAIS IL NOUS PARLE DE COPROPRIETE CELA NOUS FAIT PEUR SURTOUT SI CELA SE PASSE QUAND LA MAISON ES FINI
EST CE LEGAL QU ENGENDRERAI LA COPROPRIETE DE CE TERRAIN
MERCI D AVANCE POUR VOTRE REPONSE
CORDIALEMENT
VIRGINIE COUBERIS
virginie.couberis@voila.fr